





# Bordereau de signature

## DEC2018\_0127



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/07/2018	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/07/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-07-05)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS  
SECTEUR MARCHES  
REF : CN/RE

DEC2018\_ 0127



**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES « CONTROLE TECHNIQUE ANNUEL DES AIRES DE JEUX ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE NOISIEL »**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 4, 32 et 42-2°, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 12, 27 et 34-I-1° b), ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017\_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la consultation lancée auprès de trois entreprises, ayant pour objet le contrôle technique annuel des aires de jeux et des équipements sportifs de la ville de Noisiel,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 60 %, et le critère de la valeur technique pondéré à 40 %,

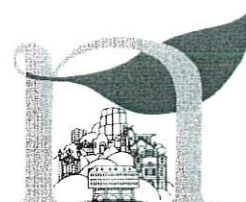
**CONSIDERANT** que trois offres ont été déposées, toutes dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 11 mai 2018 à 12h00), et que dès lors les trois offres ont été analysées,

**CONSIDERANT** que l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères susvisés, est la proposition de la Société SOLEUS,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « SERVICES » et des catégories 21.02.02 « Contrôle technique des aires de jeux » et 14.02.01 « Contrôle technique des équipements sportifs » dont la valeur cumulée ne dépasse pas 25.000 € H.T,

PR

1/2



0127

Suite de la décision N°2018\_

portant sur la conclusion du marché public de contrôle technique des aires de jeux et équipements sportifs

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la Société SOLEUS, sise allée du Fontanil 69120 VAULX EN VELIN, le marché public de services relatif au « Contrôle technique annuel des aires de jeux et équipements sportifs de la Ville de Noisiel », pour une durée de un an à compter de sa notification et reconductible tacitement trois fois (sa durée globale ne pourra donc excéder quatre ans), pour un montant décomposé comme suit :

- Aires de jeux et équipements sportifs gérés par les services techniques : 959,00 euros HT soit 1.150,80 euros TTC/an, soit 4.603,20 euros TTC pour quatre ans,
- Equipements sportifs gérés par le service des sports : 480,00 euros TTC la première année puis 540,00 euros TTC/an soit un total de 2.100,00 euros TTC pour quatre ans.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont et seront prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 29 JUN 2018

Pour le Maire, et par délégation,  
Le Maire-Adjoint en charge des finances,  
Des marchés publics et de la vie des quartiers

Patrick RATOUCHE



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	05 JUIL. 2018
Affiché le	05 JUIL. 2018
Notifié le	
Publié le	05 JUIL. 2018

